Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 029-212902175-20260320-D_2026_3_3-DE

Mairie de Pont-Aven

Extrait du registre

des délibérations du Conseil Municipal

décision : D_2026_3_3

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 22

Votants : 23

Objet : Détermination du nombre de poste d'adjoints

L' an deux mille vingt six, le vendredi 20 mars à 20 h 00, le Bureau dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur DAUTEL Christian, Le Maire.

Date de convocation du : 17 Mars 2026

Présents : Monsieur DAUTEL Christian, Monsieur TANGUY Jean-Marc, Madame ROBIN Renée, Madame BLAYO Annick, Madame DIQUELOU GARSON Armelle, Monsieur THUARD Jean-Charles, Monsieur LE GAC Hervé, Madame LE BRETON Marie-Pierre, Monsieur COLLE Gaël, Monsieur LEBRESNE Jean-Claude, Madame DANJOU Maryse, Monsieur LE TALLEC Pierre-Yves, Madame COLINET Camille, Monsieur EVEN Marc, Madame DU PENHOAT Catherine, Madame EVEN Martine, Monsieur KERAUDREN Olivier, Monsieur QUEVAL Benoît, Madame LE COZ Louise, Monsieur JARAUD Lucien, Monsieur RIMBERT Ugo, Monsieur GUERNALEC Christian

Pouvoirs :
Madame COUSIN Laurence a donné pouvoir à Monsieur THUARD Jean-Charles

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame COUSIN Laurence

Secrétaire de Séance : Monsieur Christian DAUTEL

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-1 et L. 2122-2 ;

M. Le Maire invite le Conseil municipal à procéder à l'élection des adjoints. Il indique que le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints, la commune devant disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du Conseil municipal, soit 6 adjoints au Maire. M. Le Maire rappelle qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait précédemment de 6 adjoints.

Il propose de renouveler et établir à 6 le nombre d'adjoints pour le mandat à venir, débutant en 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,
–Fixe à six (6) le nombre d'adjoints,
–Décide de la création desdits postes d'adjoints,
–Autorise M. Le Maire, ou son représentant, à signer tout document en application de la présente délibération.

Pour : 0 Contre : 0 Abstention : 0

Le Maire,
Christian DAUTEL

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 029-212902175-20260320-D_2026_3_3-DE



Emis le 20/03/2026, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le 02/04/2026